



Cadema : Entre missions mobilité, écoute et réactivité



Le rugby féminin à l'honneur à Sada avec deux joueuses de l'équipe de France

LE JOURNAL DE MAYOTTE

JDM N° 2652 - Édition du 22 Mai 2023



Démolition d'habitat insalubre : le préfet fait passer ses message

COMMANDEZ EN LIGNE



LIVRAISON À DOMICILE OU



RETRAIT EN MAGASIN

ET PROFITEZ JUSQU'À

-20%



MAYCENTRALE.COM

Votre nouveau site internet de pièces détachées

VOITURE / SCOOT / PNEUS / TUNING

SOCIÉTÉ : Repérage préfectoral d'une nouvelle opération de démolition d'habitat insalubre

Malgré les blocages judiciaires, le travail de périmétrage des quartiers insalubres n'a pas molli. C'est un des messages que voulait faire passer Thierry Suquet ce vendredi depuis Cavani. Huit périmètres sont ainsi définis à la demande des maires.

A peine la validation judiciaire de la démolition de Talus 2 connue, le préfet Thierry Suquet médiatisait une future opération. C'est que 4 semaines ont échoué depuis le lancement de l'opération Wuambushu, et que les affaires ont été jusque là plutôt mal engagées. Le double blocage des reconduites à la frontière et des démolitions d'habitat insalubre a suspendu pendant presque un mois la

vaste opération décidée par le ministre de l'Intérieur. On peut même acter le jour J de son démarrage à ce mercredi 17 mai, pour reprise des expulsions et feu vert judiciaire pour les démolitions.

En donnant rendez-vous aux médias à Cavani pour repérage de la démolition du quartier Mandzarsoa, le préfet avait plusieurs messages à faire passer. Tout d'abord didactique, sur les étapes d'une opération se référant à l'article 197 de la loi ELAN. « Nous souhaitons expliquer comment on procède ». A la suite de la proposition par le maire de Mamoudzou d'un périmètre d'habitats informels sans droit ni titre, qui doit former « un ensemble homogène sur un ou plusieurs

terrains d'assiette et présenter des risques graves pour la salubrité, la sécurité ou la tranquillité publique », comme le veut la loi, le préfet peut prendre un arrêté pour ordonner aux occupants de quitter les lieux. « Nous lançons une procédure pour valider le périmètre proposé par le maire, ce qui correspond pour cette opération à 92 cases susceptibles de rentrer dans le périmètre. »

C'était l'objectif de la matinée de ce vendredi, les bombes de repérage des cases concernées étaient en action. Ensuite une enquête pilotée par l'ARS sera menée pour vérifier l'insalubrité des habitations et une enquête sociale est diligentée pour faire des propositions de relogement « adaptées à la situation des familles à partir du moment où elles ont le droit de rester sur le territoire. Et le tribunal administratif a validé ceux que nous avons jusqu'à présent fourni ». Autre message à destination d'éventuels recours.

300 toits à trouver... même pas peur !

Cette opération va monter à 1.000 le nombre de cases identifiées et périmétrées depuis le début de l'année qui portent sur la loi ELAN, « dont 700 ont déjà fait l'objet d'enquêtes sociales et près de 300 familles, environ 1.300 personnes, sont concernées. »

300 familles, le challenge du relogement est conséquent sur un territoire où il y a pénurie, avons nous interpellé Thierry Suquet, et l'épée de Damoclès du périple judiciaire de Talus 2 guette. « Oui, nous pouvons les reloger, nous avons capté les logements en faisant des pré-réservation sur plusieurs sites. C'est le cas du village-relais Etape Fulera à Tsoundzou ou celui sis à proximité de Talus 2. Pour cette dernière opération, la moitié des familles a déjà intégré nos propositions de relogement. Les autres ont tendance à attendre et à accepter quand elles comprennent que l'on va démolir. » A partir de la parution de l'arrêté qui se fait après les étapes susnommées, les familles ont 5 semaines pour quitter leur case.



Sortie de liquide nauséabond, en bas à gauche de la photo, et qui s'écoule au milieu des cases

Agents de la ville, de la préfecture, de l'ARS et médias suivaient donc Psylvia Dewas, Chargée de la résorption de l'habitat illégal auprès du préfet, en cohorte à l'escalade des hauteurs de Mandzarsoa et des hauts de Baobab.

La case d'insalubrité cochée

« Hodi ? », l'interrogation polie avant de pénétrer dans les cases ne recevait pas toujours de réponse. Aux occupants présents, il était expliqué les démarches menées pour casser leur habitat insalubre. La plupart des personnes étant installées depuis longtemps dans ce quartier, nombreux sont ceux qui ont une carte de séjour. Tel Mahamoud installé depuis 20 ans, papa de grands enfants qui font leurs études en métropole et à La Réunion, qui a pu personnellement s'entretenir avec le préfet. Il nous rapporte ne pas être opposé à un déménagement dans un logement en dur, « pourquoi pas ?! Je le mérite ! », comme en écho aux dires du représentant de l'Etat quelques minutes auparavant sur les décisions judiciaires, « le principe de démolition n'est jamais remis en question ». L'occupant nous avouait malgré tout attendre de voir ce qu'on allait lui présenter. Le foncier qui sera ainsi libéré appartient majoritairement au conseil départemental, et une petite partie, à la SIM.

La société Immobilière de Mayotte qui va s'activer dès la mise à disposition du terrain, ainsi que nous l'a précisé son



Les habitants informés un à un



Mélange d'immondices que le parvis d'une case où les équipes ont pu entrer

directeur, « nous attendons la validation des opérations de démolition pour lancer les chantiers ». Les propositions de relogement des occupants sont provisoires, de 21 jours à 3 mois renouvelables en fonction de leur statut administratif. Il faudra environ un à deux ans avant qu'ils puissent intégrer ces logements en dur.

Au milieu des cases, un liquide nauséabond s'écoule d'un tuyau. Les eaux grises se mêlent aux eaux sales, et dégoulinent vers le bas de Cavani. Olivier Brahic, directeur général de l'ARS Mayotte accompagne le préfet dans cette marche de l'insalubrité, le rapport de ses services devrait valider ce volet de la loi ELAN.

Preuve que le travail de terrain n'a pas molli en dépit des suspensions administratives et judiciaires, le nombre de périmètres arrêtés dans le cadre de la

loi ELAN est passé de 3 début avril à 8 ce jour, « d'ici quelques semaines, je vais en signer 8 autres ». Problème, la destruction se fera au mieux 5 semaines après, au-delà du calendrier originel de l'opération Wuambushu fixé à 2 mois. Or, même avec un travail d'enquête sociale, des violences sont perpétrées aux abords de chaque démolition. Nous avons vu lors d'un jugement il y a dix jours que [des jeunes étaient instrumentalisés par des adultes](#) qui les fournissaient en nourriture et en alcool, ainsi qu'en combinaison blanche et masques. Des caillassages potentiels donc, qui nécessiteront un volume conséquent de forces de l'ordre. Face aux difficultés de démarrage de l'opération, Gérald Darmanin avait assuré qu'aucune date butoir n'était fixée.



Anne Perzo-Lafond

Les cases marquées à la bombe après identification

Issilamou Hamada, nouveau maire de Tsingoni, évoque les grands projets

Pas de coup de théâtre dans les urnes puisque les deux candidats n'étaient pas des inconnus. C'est un travail dans la "continuité" qui sera donc mené, indique le nouveau maire largement élu.

Le LR Mohamed Bacar avait été réélu par 36,5% des suffrages en juin 2020, mais le 9 mai dernier, le tribunal en a décidé autrement en [accusant le maire de Tsingoni à une prise illégale d'intérêts](#) dans les marchés publics, le condamnant à 12 mois de prison avec sursis, 15.000 euros d'amende et trois ans d'inéligibilité.

L'écharpe de maire était donc de nouveau à ceindre, ce qui donnait lieu ce dimanche à de nouvelles élections municipales. En lice Issilamou Hamada et Abdou Ali. Des proches puisque le premier était adjoint au maire Chargé du développement économique et touristique, et le second suppléant de Mohamed Bacar en 2020.

C'est Issilamou Hamada qui est sorti vainqueur des urnes ce dimanche par 24 voix contre 9. Sans surprise il exprimait son souhait de continuité du conseil municipal, dont le bureau a été renouvelé. Dans son discours, il évoque incarner "une nouvelle génération d'élus". On espère qu'ils se tiendront éloignés des irrégularités et donc des tribunaux. Les LR gardent donc la mairie de Tsingoni.

Nous avons contacté Issilamou Hamada, fraîchement élu. Il nous rappelle avoir été directeur de cabinet de Mohamed Bacar de 2014 à 2019. Mais pour autant, il n'a pas eu connaissance dit-il, des illégalités reprochées à l'ancien maire, "je n'étais ni le DGS, ni le directeur des services techniques".

Il évoque les chantiers en cours, "beaucoup ont commencé, il faut les terminer". Et de les énumérer : "Il faut poursuivre l'aménagement de la mini zone d'activité économique à Mirerani, les deux plateaux de Tsingoni et Combani à couvrir, les vestiaires du plateau de Combani à construire et leur couverture en gazon synthétique. L'accent est mis sur le sport et la jeunesse."

Une grosse école va émerger à Combani, de 35 classes, qui va nécessiter de déplacer l'actuelle et d'intégrer des mobil-Homes en attendant la fin de la construction, "dans deux à trois ans."

D'autres projets vont être lancés, "mais nous n'en verrons pas la fin, à moi que les électeurs nous renouvellent leur confiance", conclut celui qui vient d'être élu sur la période de mi-mandat des autres maires.

A.P.L.



Le nouveau maire Issilamou Hamada entouré des LR Ben Issa Ousseni et Abdilwahedou Ahamada (Photo : Agence Irahara)

ÉCONOMIE : Cadema : Entre missions mobilité, écoute et réactivité

Au regard des récentes et larges difficultés de circulation, centrées zone du grand Kawéni, qui sont venues se greffer à une actualité qui se voulait tout aussi soutenue, la rédaction du JDM a souhaité échanger avec la direction des services techniques Cadema afin d'entraîner à quelle sauce routière les concitoyens mahorais allaient être mangés dès l'amorce de cette nouvelle semaine.

Nous avons coutume de dire qu'on ne peut faire d'omelette sans casser des oeufs; c'est un fait ! Il est évident que les aspirations de modernité et d'amélioration de la qualité de vie de notre île, notamment au moyen de gros chantiers, ne peuvent se concrétiser sans aucune complexité collatérale. Il serait totalement utopique de penser le contraire. Mais entre blocage quasi total du trafic et solution miracle en un claquement de doigts, n'y aurait-il pas un possible et juste équilibre ? Entretien avec Fabien Trifol, directeur général de l'aménagement au sein de la Cadema.

JDM : C'est la tête encore embuée par



Fabien Trifol

les difficultés routières attenantes à la zone sud Mamoudzou (Passamainty/M'Tsapéré) qu'on découvre, impuissant et il y a peu, le nouveau bazar lié à Kawéni. Et tout le monde semble désarmé voire pas vraiment avisé; un peu difficile à digérer non ?

Fabien Trifol : Alors sincèrement

oui, c'est vrai, nous le reconnaissons. Le manque de communication à un moment donné n'a pas aidé les gens à comprendre l'intérêt global de ces travaux supplémentaires qui s'inscrivent au final dans une continuité du projet Caribus. Maintenant, il faut être lucide, tout chantier entraîne forcément une part de mécontentement et de perturbation; c'est un fait. Notre rôle est de trouver un juste équilibre entre avancer les chantiers, pour palier aux attentes de la population, des financiers ainsi que des chefs d'entreprises et trouver justement un équilibre pour ne pas étouffer une zone telle que Kawéni qui est un peu le poumon économique de l'île en termes de commerces et de logistique de transport.

JDM : Mais pourquoi un tel blocage alors ? Manque d'anticipation ?

Fabien Trifol : Non justement ! Ce qu'il faut comprendre c'est que les travaux étaient initialement prévus de nuit pour légitimement impacter le moins possible la population mais il s'avère qu'avec l'actualité liée notamment à cette opération Wuambushu, les ouvriers de la société Colas qui avaient leur dépôt matériel et logistique sur Koungou ont été régulièrement bloqués et certains ont même été attaqués. Pour leur sécurité, nous avons été tenus de basculer sur des créneaux journaliers. Ce qu'il faut comprendre sur Kawéni c'est que nous sommes sur un chantier lourd où nous devons terrasser, sur une profondeur allant jusqu'à 1 mètre, l'avenue Martin Luther King (MLK) pour restructurer la chaussée dans sa globalité. Nous sommes sur du renouvellement de réseau sous-terrain; nous changeons complètement le matériau.

Mais nous avons été rapidement lucides pour savoir que cela bouchait complètement la zone et



Des travaux mobiles tout le long des 2 parallèles du Grand-Kawéni



L'équipe de direction de la Cadema au grand complet lors de la dernière et récente inauguration de l'aire de jeux de M'Tsapéré

entendre le mécontentement des acteurs économiques concernés. À cela s'ajoutait aussi le problème de rendement de la société Colas qui marche par système de roulement avec Koungou; donc oui, nous avons eu cette réunion matinale en fin de 2ème semaine en partenariat avec la CCI et tous les acteurs économiques. Tout le monde a ainsi pu exposer son point de vue pour lequel nous avons été extrêmement à l'écoute. Les options de circulation à sens unique et travaux de nuit nous ont de nouveau été exposées. Et dès l'après-midi, j'ai réuni nos instances techniques Cadema et Colas afin d'apporter quasiment tout de suite des solutions.

JDM : Quelles sont ces solutions ?

Fabien Trifol : Nous avons décidé de remblayer le terrassement qui avait été réalisé au niveau du magasin HD et qui finalement été l'unique chantier sur MLK, bloquant toute la circulation. Cette manœuvre a eu lieu de nuit dès le lundi suivant, sachant la

situation sécuritaire apaisée et jeudi 18 mai dernier, nous avons procédé à un terrassement provisoire ce qui fait qu'aujourd'hui, les travaux sur la zone se concentrent uniquement sur l'avenue de l'Europe et cela est peu pénalisant pour la vie économique. Les autres travaux au niveau de la montée Sogea et de la zone Nel s'effectuent de nuit. Notre objectif était donc de retrouver très rapidement une situation relativement viable et stable.

JDM : Et comment les choses vont-elles avancer justement au regard aussi de l'aspect colossal du chantier et d'un calendrier à respecter je suppose ?

Fabien Trifol : Depuis vendredi dernier nous sommes en mure et efficace réflexion sur une solution alternative qui impliquerait uniquement une phase de gros travaux du vendredi soir au lundi matin, pour diminuer l'impact au niveau de la circulation. Nous travaillons bien-entendu en conjointe réflexion

avec la société Colas pour qui il est question d'un redéploiement total de ses équipes avec un travail non-stop escompté. Nous sommes toujours dans cette recherche d'équilibre entre un chantier qui doit voir le jour avec des plannings légitimement à respecter mais de l'autre côté, de ne pas étouffer cette zone justement. Et cette alerte qui nous a été adressée, nous l'avons bien comprise. Ce projet Caribus est vraiment un beau projet porteur, fait pour la population mais il ne peut se permettre d'essuyer une mauvaise publicité avant même sa mise en route officielle. Nous partions initialement sur 1 an de travaux, avec une fin de chantier prévue pour mai 2024. On ne peut se permettre de trop déborder et cela n'est pas notre volonté.

JDM : Concernant l'aspect sécuritaire de nuit ?

Fabien Trifol : Partant toujours dans cet optique de roulement exclusivement week-ends et nuits

incluses, nous avons adressé à la préfecture une demande de renfort de rotations et protection justement. Nous sommes en attente de ce retour mais de manière très concrète, dès ce mardi (23 mai) l'entreprise Colas nous présente son nouveau phasage de travaux; aussi bien technique qu'économique. Il y a forcément un impact économique pour nous Cadema mais notre volonté première se veut portée sur la quiétude maximale pour les habitants et acteurs concernés. Sans mauvais jeu de mot, je dirais que c'est le prix à payer; nous n'avons pas 36 solutions. Kawéni est déjà une zone sous tension du point de vue circulatoire du lundi au vendredi. Mettre en place un chantier ne fait qu'accroître cette tension et ça n'est vraiment pas le but de la Cadema.

JDM : Pourquoi est-ce si long de faire des bouts de route ?

Fabien Trifol : D'un point de vue technique dégrossi, il est question de 3 phases. Terrasser, remblayer et enrober. Ce sont des phases extrêmement longues d'où notre système de chantiers mobiles jusqu'à présent. Si une équipe travaille uniquement la nuit par exemple, elle a juste le temps de terrasser mais ne peut attaquer la phase suivante, ce qui fait qu'on ne peut, techniquement parlant, remettre en circulation le matin même. C'est la raison pour laquelle nous partons sur une solution diamétralement opposée de non-stop,



Tracé du projet Cadema®. Circulation terre-plein mental du Caribus, fluidification du trafic routier et bandes élargies dédiées aux cyclistes et piétons

ciblée exclusivement week-ends.

JDM : Et l'impact de fin de semaine alors ?

Fabien Trifol : Nous sommes déjà en train d'anticiper cela en partenariat justement avec la CCI qui doit nous adresser une liste de commerces qui seront touchés par ces travaux de week-ends pour qu'on puisse trouver, avec l'entreprise Colas, une solution plus personnalisée pour limiter l'impact par rapport à ces commerces. C'est une complexité supplémentaire mais tout est réalisable et nous souhaitons être force de solution. Il y a 2 facteurs extrêmement importants

qu'il faut qu'on preserve, le premier étant l'alimentation même des commerces via leurs conteneurs en provenance de Longoni et le second, c'est la circulation des potentiels clients dans cette zone là. Si ces travaux se décalent comme nous l'envisageons, il y a aura une nette diminution de l'impact néfaste et pour les samedis et dimanches matins, là encore, nous allons trouver des solutions. Nous devons nous réunir en ce sens, dès cette fin de semaine, pour une validation globale et puis en route quoi !

JDM : Et vos navettes dans tout ça ?

Fabien Trifol : Alors oui, à côté de tout ça effectivement, nous savons très bien que ça n'est pas la solution miraculeuse qui va désengorger la zone mais il est effectivement mis en place des navettes gratuites qui sont un plus. Et même si les travaux sont actés pour les fins de semaines, il est important de rappeler que ces navettes sont maintenues la semaine alors qu'il n'y aura, à proprement parler, pas d'impact.

Les départs se font aujourd'hui des Hauts Vallons à 5h30, 6h et 7h. Nous avons créé un arrêt provisoire au niveau du M'Biwi et les retours sont à 15h, 15h30 et 16h. L'objectif étant, comme dans le sud en fait où cela marche très bien, de progressivement



Les navettes Cadema rencontrent de plus en plus un franc succès

amener les gens à prendre ce nouveau transport pour aussi préparer la mise en place finale du Caribus. Mais en parallèle de tout cela, nous sommes également en train de solliciter les entreprises de taxi pour envisager de travailler avec eux, notamment les taxis de type 9 places afin de proposer une offre, au départ aussi des Hauts Vallons pour leur offrir également l'opportunité d'être acteur dans ce projet global. Notre but n'est pas non plus de les impacter, loin de là. Nous allons justement lancer un marché en ce sens et les taxis sont déjà en train de procéder à des systèmes de regroupements pour pouvoir répondre à ce marché.

JDM : Mais d'ores et déjà, est-ce qu'il ne faudrait pas songer à élargir cette vision hors territoire exclusivement Cadema ?

Fabien Trifol : Je vous rassure, nous sommes déjà en discussion avec les intercommunalités limitrophes mais pas que, donc Grand-Nord, Centre-Ouest et même CCSud pour justement

pousser nos navettes gratuites en ces zones. L'idée se voudrait de proposer plusieurs arrêts au lieu de tout cibler en un seul point, afin de prendre les gens bien plus tôt, se rapprochant de leur domicile et limitant ainsi, à la source, les problèmes de circulation. Nous avons déjà des réunions techniques au programme, notamment dès cette semaine avec le Grand-Nord car nous souhaitons vraiment travailler avec eux et pas se limiter exclusivement à notre territoire.

JDM : Bon, et l'approche maritime, c'est plus qu'indispensable à mettre en place, vous ne croyez pas ?

Fabien Trifol : La semaine dernière ont été lancées 2 consultations. Une première pour la **construction de 2 pontons** : un à **Iloni/Dembéni** et un autre au niveau de la **plage de Hamaha**. Et la seconde se veut portée sur un marché concernant la conception et fabrication de **5 navettes maritimes**, d'une capacité de 50 places chacune. L'idée pour nous, c'est bien de créer une ligne



Même le président Cadema, Rachadi Saindou, a testé l'efficacité et le confort de ces navettes gratuites



Ligne maritime plage de Hamaha/Mamoudzou

maritime qui partirait d'Iloni jusqu'à Mamoudzou et de Hamaha jusqu'à Mamoudzou. L'objectif de la mise en place de tout cela, se veut **1er trimestre 2024**. Nous souhaitons dans l'ordre des choses, acter d'abord cette construction de pontons afin de permettre, en attendant la livraison des embarcations, de travailler avec des prestataires de service, afin d'offrir rapidement une autre alternative à la population.

JDM : On peut dire que vous ne chômez pas ?

Fabien Trifol : C'est notre mission de trouver des solutions en termes de moyens de mobilité du territoire Cadema voire même plus large et nous travaillons en ce sens. Comment sur une île ne pas penser à une mobilité plus étoffée en termes d'approche maritime; cela coule de source ! Nous souhaitons être le plus réactif possible et ne pas nous perdre dans des projets pharaoniques qui s'évalent. Certes, nos plannings actuels sont tendus mais nous mettons tout en œuvre pour tenir notre engagement dans un délai imparti. Et tout ceci, aussi dans une approche de mutualisation des

moyens avec les autres collectivités, Petite-Terre incluse pour cette approche maritime. Le but étant de ne pas travailler tous seuls dans notre coin mais bel et bien de trouver des liaisons. Il est important que la réflexion soit collective prenant une considération les besoins de chacun.

JDM : Et le STM dans tout ça ?

Fabien Trifol : Nous ne sommes pas dans une dynamique de concurrence mais bien des solutions supplémentaires devenues indispensables. Même si cela ne concerne pas la Cadema, pourquoi ne pas envisager la création d'un quai amphidrome ou autre, en zone sud, avec une liaison en Petite-Terre. Les possibilités sont nombreuses et de notre côté, le projet se veut évolutif. Nous partons dans l'immédiat sur 5 navettes mais cela pourra peut-être s'étendre. L'idée du quai Hamaha et de Petite-Terre par exemple, serait de permettre aux gens, souhaitant aller faire leurs courses sur cette zone, de ne pas être obligés de traverser tout Kawéni du point de vue terrestre. Nous sommes là pour répondre à la demande et notre intérêt, encore une fois, est d'aller vite. Faire des études

pour faire des études, nous disons non. Nous sommes là pour mettre en place rapidement des projets très concrets et structurants, répondant aux problématiques et besoins de la population. Et il est tout à fait normal que les gens puissent se projeter en termes de délais.

JDM : Dernière question peut-être un peu plus farfelue mais les idées de téléphérique ont-elles été également énumérées ?

Fabien Trifol : Alors oui mais très honnêtement, niveau coût, délais, impact environnemental et aussi dégradation visuelle du paysage, cela pour le coup, mérite des études bien plus poussées et longues pour lesquelles on ne veut s'éparpiller avec le risque que cela ne voit pas le jour. Notre objectif premier, je le rappelle, c'est justement d'offrir des projets mobilité concrets à court-moyen terme pour les besoins urgents de la population. Nos 3 axes immédiats se ciblent donc sur le projet Caribus, les navettes maritimes mais aussi un réseau sécurisé piste cyclable.

Propos recueillis par MLG



Une dynamique et émergente agglomération, délimitée par les eaux d'un lagon au final peu exploitées (DR)

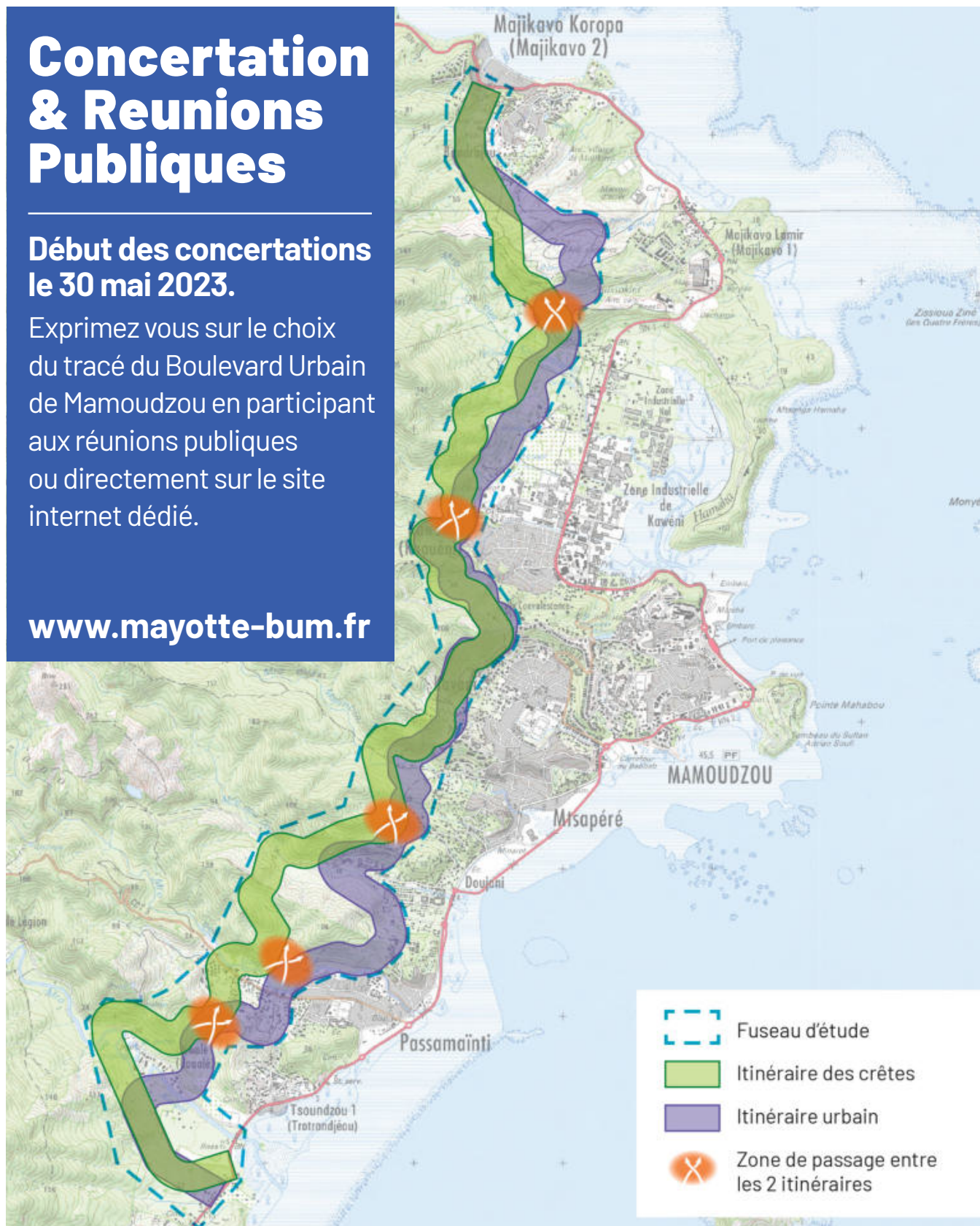


Concertation & Reunions Publiques

Début des concertations le 30 mai 2023.

Exprimez vous sur le choix du tracé du Boulevard Urbain de Mamoudzou en participant aux réunions publiques ou directement sur le site internet dédié.

www.mayotte-bum.fr



SPORT : Le rugby féminin à l'honneur à Sada avec deux joueuses de l'équipe de France



Près de 200 collégiennes étaient attendues pour participer à ce Challenge féminin

Dans le cadre du Challenge féminin de rugby, le stade de Sada a accueilli mercredi après-midi l'ensemble des licenciées UNSS rugby de Mayotte. Pour l'occasion deux membres de l'équipe de France féminine de rugby à 7 avaient fait le déplacement.

C'est sous une chaleur écrasante que le tournoi de Challenge féminin de rugby a débuté. Pas moins de 180 élèves venues des collèges de l'ensemble de l'île avaient fait le déplacement jusqu'à Sada. « Le but de cet après-midi est de partager des moments de sport autour des valeurs du rugby mais aussi de promouvoir ce sport dans l'île », indique Hugo Garlat, professeur d'EPS au lycée de Sada. Nous avons divisé le terrain en 4 pour organiser des rencontres à 5 contre 5 », poursuit-il.

La rencontre avec deux joueuses de très haut niveau

Les jeunes joueuses de rugby en herbe ont également pu profiter de

la présence exceptionnelle d'Anne-Cécile Ciofani, élue meilleure joueuse du monde de rugby féminin à 7 en décembre 2021 et Séraphine Okemba. Ces deux joueuses de l'équipe de France de rugby féminin ont été médaillées d'argent aux derniers Jeux olympiques de Tokyo. Elles sont venues promouvoir le ballon ovale sur le territoire de Mayotte. « Nous sommes ici un peu par un concours de circonstance, raconte Anne-Cécile. Lorsque j'étais plus jeune je jouais dans l'équipe féminine de rugby de Bobigny, en région parisienne. Une de mes coéquipières de l'époque est actuellement professeure d'EPS dans un lycée de Mamoudzou.

Elle m'a contactée pour me proposer de venir à Mayotte et rencontrer des jeunes joueuses, j'ai accepté tout de suite quand mon emploi du temps me le permettra ». C'est aussi l'occasion pour elles de découvrir Mayotte pour la première fois. « C'est vraiment une très belle île... C'est une belle opportunité pour rencontrer des jeunes, confie Séraphine. Cela

nous fait sortir de notre confort et nous ramène un peu les pieds sur terre. Je suis impressionnée par le nombre de jeunes joueuses et par leur motivation. Ce sont de bons moments pour échanger et partager notre expérience de sportives de haut niveau, mais aussi notre passion ».

Promouvoir le rugby et ses valeurs

Arrivées mardi matin dans l'île au lagon, elles sont reparties ce week-end pour la métropole après avoir fait une tournée dans plusieurs collèges et lycées de Mayotte. « Nous restons qu'une petite semaine mais nous irons à la rencontre des jeunes pour échanger et partager notre expérience et donner des conseils », se réjouit Anne-Cécile.

Pour Frédéric Gobin, conseiller technique au sein du comité territorial rugby de Mayotte, ce challenge fédérale féminin est « L'occasion de faire découvrir le rugby sous différentes formes car Mayotte est une terre prometteuse en ce qui concerne

le rugby féminin », assure-t-il. C'est ce que confirme aussi Philippe Mentec, directeur de l'UNSS Mayotte. « Il y a une grosse dynamique féminine à l'UNSS. Sur les un peu plus de 8600 licenciés dans l'île plus de 49% sont des filles ! C'est au-delà de la moyenne nationale, constate-t-il. On voit qu'il y a un véritable engouement pour développer la pratique du rugby féminin dans l'île ».

Après leur petite escapade mahoraise, Anne-Cécile et Séraphine, respectivement centre et pilier de l'équipe de France, devront se remettre à l'entraînement car le mois prochain débute pour elles le championnat d'Europe.

B.J



De gauche à droite Anne-Cécile Ciofani et Séraphine Okemba



Peut-être des futures joueuses de l'équipe de France...

SANTÉ : L'attractivité sur les soins dénoncée par les collectifs

Ils bloquaient les centres de soin jusqu'à ce vendredi pour protester contre la pression migratoire qui les engorge à l'heure où les reconduites à la frontière étaient stoppées. Ils dénoncent une politique qui favorise « un appel d'air » par la gratuité des soins, alors que Mayotte attend toujours l'alignement des prestations sociales sur le national. Et ont été entendus.

Malgré les timides reprises des reconduites à la frontière (48 personnes ce vendredi) et la validation par le tribunal de la 1ère démolition de quartier en RHI, les tensions restent vives à Mayotte. Dans un article intitulé, « [Blocage des établissements de santé de l'île : 'C'est de la non-assistance à personne en danger !'](#) », nous avons évoqué le quotidien des soignants confrontés au blocage des centres médicaux de référence et des PMI par un collectif de femmes qui se veulent être la relève des chatouilleuses. Un médecin



Safina Soula, de tous les combats connexes à l'opération Wuambushu



L'accès aux dispensaires pourrait redevenir payant

témoignait sous couvert d'anonymat ses difficultés à pouvoir secourir les malades, « On le vit très mal... On ne peut pas soigner les patients (...) pas faire de bilans sanguins pour les enfants et faire un suivi de leur traitement. En cardiologie, nous ne pouvons plus donner de médicaments (...) Il y a, à mon sens, une mise en danger des patients et un risque sanitaire qui ne cesse de croître de jour en jour. »

A la suite de ce témoignage, le collectif a publié une tribune fleuve qui veut remettre les pendules de la santé à l'heure en donnant sa vision de l'accès à la santé à Mayotte. Elle prend pour socle la mise à l'écart des affiliés sociaux du système de soins hospitalier, « Madame, Monsieur, mais vous avez la carte vitale, vous pouvez aller consulter le médecin privé ». Alors que la médecine privée est désertifiée.

Safina Soula Abdallah, présidente des collectifs de Mayotte et signataire de la tribune, met en perspective une

vision dichotomique des services publics à Mayotte : d'un côté, l'absence d'alignement des droits sociaux (RSA, retraites, code de la sécurité sociale, etc.) sur le national par les pouvoirs publics de peur d'un appel d'air en provenance des Comores, de l'autre, la gratuité des soins pour les non assurés sociaux, qui crée de fait un vaste appel d'air.

Vers la fin de la gratuité pour les non assurés-sociaux

La logique voudrait en effet que si les pouvoirs publics considèrent normal de ne pas demander de participation financière à des patients précaires, ils permettent par un alignement des allocations et prestations sociales des habitants réguliers, un meilleur accès aux soins libéraux.

Les collectifs évoquent une note de service daté du 30 novembre 2015 d'un directeur du CHM rétablissant la gratuité des soins pour l'ensemble des usagers de l'hôpital. Nous avons contacté successivement Olivier

Brahic, directeur général de l'ARS Mayotte, et Jean-Matthieu Defour, directeur général du CHM.

Le premier rapporte que «la législation qui prévaut dans ce domaine est l'article 6416-5 du Code de la santé publique». Les frais des non affiliés sociaux, sont gratuits, ou plus exactement pris en charge par l'Etat pour les personnes pour lesquelles le défaut de soins peut entraîner une altération grave et durable de l'état de santé et pour celles recevant des soins dans le cadre de la lutte contre des maladies transmissibles graves lorsque ces soins sont dispensés par les établissements publics de santé. «Pour ce qui ne relève pas de ces champs, c'est l'arrêté pris par Dominique Voynet en 2020 qui prévaut, les non-assurés sociaux doivent s'acquitter de sommes suivant un certain barème», 10 euros pour une consultation en dispensaire, 15 euros pour des soins dentaires, jusqu'à 300 euros pour le suivi d'une grossesse et l'accouchement.

Mais dans les faits, aucune participation n'est demandée. Les choses devraient évoluer, nous indique Jean-Matthieu Defour que nous avons sollicité : « A ma demande et celle du président de la Commission Médicale d'Établissement, les tarifs fixés par l'ARS pour les non-assurés sociaux vont être généralisés dans tous les services. »

Plus de 20.000 enfants vus en PMI

Autre élément dénoncé par les collectifs sur lequel il faut s'arrêter, le nombre d'enfants vus dans les 21 points de consultation de PMI (Protection Maternelle Infantile) de l'île en 2019 : « On comptabilise en moyenne par site et par semaine, 6 nouveaux enregistrements d'enfants nés hors Mayotte, soit l'équivalent de 18 naissances par jour ! », rapporte la tribune. Ce qui, rajouté aux 10.795 naissances en 2022 crée un baby boom aux portes des PMI.

Nous avons contacté Alain Prual, Directeur de la PMI et Prévention Santé, pour obtenir des chiffres récents : « Depuis 2022, nous avons



La toute neuve PMI de Combani

mis en place un nouveau système de comptabilité qui permet d'éviter les doublons. Ce sont ainsi 20.056 enfants de 0 à 6 ans qui ont été vus cette année là en PMI, au cours des 32.917 consultations. Pour 77%, il s'agit de non assurés sociaux. » Pour le conseil départemental se posait le problème de l'absence de remboursement de ces soins par la sécurité sociale, [une convention avait été signée](#) avec la CSSM à ce sujet pour une compensation financière.

En se basant sur ces chiffres des 30 naissances quotidiennes ajoutées aux frères et sœurs récemment arrivés, le collectif alerte sur la capacité à scolariser. Rappelons qu'il ne faut pas appréhender ce chiffre comme celui de nouvelles classes à ouvrir, puisque chaque année, ce sont autant d'enfants qui les libèrent en passant dans la classe supérieure. Ce qui doit alerter, c'est l'accroissement annuel des naissances, en rajoutant les frères et sœurs nés hors Mayotte, et voir le différentiel comme population supplémentaire à scolariser.

En conclusion, les collectifs des citoyens



Les activités du CHM en grande partie axées sur la maternité

de Mayotte évoquent leur présence aux abords des établissements de santé comme volonté de « dénoncer cette politique publique tendant à servir l'informel ». Et mentionnent, « assurer de permettre la libre circulation des uns et des autres dans toutes nos manifestations ».

Le préfet Thierry Suquet confiait aux médias ce vendredi que « personne ne m'a demandé de faire intervenir la force publique pour libérer les accès des dispensaires et PMI ».

Tout cela n'est somme toute que la conséquence des blocages des reconduites par les autorités comoriennes. Un sujet dans les mains de la ministre des Affaires étrangères Catherine Colonna. Les collectifs appelaient en tout cas le ministre de l'Intérieur à « une politique de fermeté absolue » des reconduites, mais aussi, à une « répartition de la charge des mineurs avec les autres départements » (circulaire Taubira), et à un « réexamen minutieux des dérogations légales en vigueur dans le territoire » dans la loi Asile et Immigration.

Les reconduites à la frontière ayant repris mercredi 17 mai, les collectifs levaient le siège des centres de soin ce vendredi. Mais, à la suite du caillassage du bus de soignants à Majikavo Koropa la semaine dernière, et des agressions aux centres médicaux de référence de Dzoumogne et Kahani, une partie des soignants s'est mis en droit de retrait.

Anne Perzo-Lafond

POLITIQUE : Nicolas Bay : « Il faut stopper les pompes aspirantes de services publics gratuits »

Vice-président du parti Reconquête, celui qui est aussi député européen était venu à Mayotte en 2014. Eu égard à ses positions politiques, nous ne sommes pas surpris d'entendre Nicolas Bay demander l'état d'urgence migratoire pour Mayotte. Il s'en explique dans le JDM.

Ancien FN, puis Rassemblement national, Nicolas Bay était à Mayotte pour trois jours. Il est depuis l'année dernière, vice-président exécutif du parti Reconquête d'Eric Zemmour.

Alors que se profilent les élections européennes en juin 2024, c'est sur un territoire qui a massivement voté pour Marine Le Pen mais où le parti RN est peu représenté que l'eurodéputé non-inscrit (sans groupe politique) Nicolas Bay a atterri ce jeudi 18 mai. Il a rencontré le député LR Mansour Kamardine, les collectifs de citoyens et s'est rendu au Centre de Rétention Administrative.

Vous avez choisis d'arriver en pleine opération menée par le ministre de l'Intérieur sur un département sous pression de flux migratoires.

Nicolas Bay : Je suis venu pour cette actualité, pour dire ma solidarité avec les Mahoraises et les Mahorais. La situation est intenable, avec une saturation totale des services publics sous dimensionnés, des écoles et des collèges en raison du chaos migratoire. Le parti Reconquête d'Eric Zemmour veut répondre à une crainte, le grand remplacement, notamment par la remigration. Nous y sommes à Mayotte avec une population étrangère aussi nombreuse que les mahorais. Ces derniers sont dépossédés de leurs richesses. Il faut donc que tous ceux qui se sont maintenus illégalement sur le territoire soient raccompagnés à la frontière et soient dissuadés de revenir.

Justement, il est de notoriété publique qu'environ 50% des

reconduits reviennent sur l'île.

Nicolas Bay : Je suis d'accord pour dire que c'est compliqué de sécuriser un bras de mer, frontière entre deux pays. Mais pour être efficace dans la lutte contre l'immigration clandestine, cette opération menée par le ministre de l'Intérieur, sur décision d'Emmanuel Macron, aurait du être mieux préparée. Pour anticiper les guérillas juridiques notamment sur des opérations qui ont commencé par être annulées, pour mener un bras de fer diplomatique avec les Comores ensuite et stopper

les flux migratoires. Alors que l'Europe verse à ce pays 50 millions d'euros par an, que la France a signé un chèque de 150 millions d'euros, on se fait insulter sur le parvis de l'Élysée par un président Azali qui explique que Mayotte est Comorienne. En réponse au refus d'accepter les ressortissants comoriens, il faut supprimer les visas en France métropolitaine et menacer d'un moratoire sur les aides financières.

(Nous sommes interrompu par un sympathisant surpris de rencontrer le député européen, "je suis heureux de



Nicolas Bay en visite au CRA ce vendredi où il a constaté une cinquantaine de reconduites

vous voir ici, j'apprécie vos prises de positions")

En réalité, les reconduites à la frontière et les démolitions d'habitat insalubre étaient menées sans trop d'encombre avant qu'elles ne soient politisées sous l'appellation Wuambushu au moment où devait être présentée la loi Immigration. Par contre, le territoire sombre sous la délinquance. Que pensez-vous du

contexte ?

Nicolas Bay : La com' n'est pas mauvaise en soi, mais là, il n'y a que ça. Gérard Darmanin aurait du prendre des précaution en amont avant de lancer l'opération, mais on assiste à une promotion du ministre de l'Intérieur. Emmanuel Macron a permis à Azali d'être président de l'Union Africaine, le minimum à exiger en retour, c'est d'être respecté. Nous devons jeter les

bases d'une coopération équitable entre la France et les Comores.

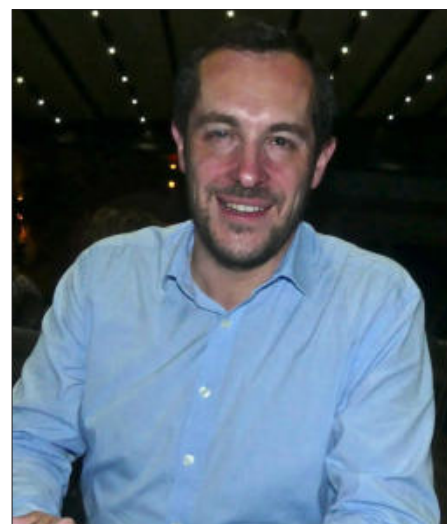
Comment expliquez vous que la France ait l'ambition de négocier avec le président Poutine, en défendant l'Ukraine, et qu'il n'y ait pas la même démarche avec le président Azali ? Pourtant, les configurations géopolitiques d'imbrication des peuples sont semblables.

Nicolas Bay : C'est compliqué de connaître les vraies motivations, mais l'Etat français n'a jamais assumé sa mission à Mayotte. Le territoire est français depuis 1841 et a réaffirmé le souhait de le rester en 1975. Il fallait alors mener des investissements massifs dans les infrastructures économiques et touristiques, or, cela n'a jamais été fait. Les président successifs se sont donc dit en substance, « puisque mes prédécesseurs n'ont pas assumé leurs responsabilités, moi non plus ». Mayotte peut avoir un vrai rayonnement, de par son patrimoine naturel exceptionnel, mais aussi, sur les

enjeux d'hydrocarbure dans le canal du Mozambique. Mais maintenant, c'est plus compliqué avec la délinquance et la criminalité.

Le contexte mahorais est-il précurseur de ce qu'il pourrait advenir en métropole ?

Nicolas Bay : Ce qui arrive aux mahorais aujourd'hui, où en Guyane touchée par une immigration hors contrôle du Surinam et du Brésil, répond à la présence de pompes spirantes qu'il faut stopper. Je réclame la mise en place de l'état d'urgence migratoire à Mayotte. S'il est compliqué de contrôler les frontières, les avantages qu'offre la France sur nos territoires, d'école et de soins gratuits, doublé de laxisme de titres de séjour que l'on délivre pour transformer l'immigration clandestine en légale et sous-estimer la part de la population étrangère, doit cesser. Il faut que celui qui entre illégalement n'ait jamais la possibilité d'être régularisé et soit expulsé.



Nicolas Bay : "Cette opération Wuambushu aurait dû être mieux préparée"

Et pourtant nous avons un droit du sol plus restrictif.

Nicolas Bay : Il faut stopper les pompes aspirantes de services publics gratuits, car ce sont les mahorais qui en sont privés. Un étranger clandestin ne peut



Rencontre avec les représentants des collectifs

pas bénéficier des services publics de la même façon qu'un mahorais.

Concrètement, c'est impossible de demander à un médecin de différencier les soins en fonction de la situation administrative.

Nicolas Bay : En effet, mais nous devons entamer un bras de fer avec les Comores en exigeant que les dizaines de millions qu'on leur alloue soient dépensés au bénéfice de leur population, dans leurs services publics. Les coûts de la lutte contre l'immigration clandestine sont exorbitants, ils seraient plus intelligemment dépensés aux Comores avec des garanties fermes en contrepartie. J'étais venu à Mayotte en 2014, je peux vous dire que l'exaspération est décuplée.



Propos recueillis par Anne Perzo-Lafond

Echanges avec Mansour Kamardine notamment autour du thème "du grand remplacement"

Perturbations à l'aéroport de Dadoudzi suite au report d'un vol

Les passagers qui devaient partir pour Nosy Be voient leur vol reporté à ce lundi. Et dénoncent un déficit de communication. Le directeur général de la compagnie Ewa Air s'explique.

En raison de l'annulation du vol de la compagnie Ewa à destination de Nosy Bé en ce dimanche fin d'après-midi, aéroport international Marcel Henry, pour laquelle divers témoignages dénoncent un déficit d'informations pratiques, (report, dédommagement, proposition d'hébergement, de restauration...), les passagers concernés ont manifesté leur mécontentement bloquant durant près d'une demi-heure les enregistrements liés au vol Air Austral, Dzaoudzi-Paris. La police est rapidement

HEURE	VOL	DESTINATION	TYPE	PARKING	BANQUES	PORTE	STATUT
15:40	KQ 255	NAIROBI	E190	A2	7/8	2	Décollé à 15:35
16:30	SS 637	REUNION ST DENIS / MARSEILLE / LYON ST EXUPERY	A339	A3	9/13	3	Décollé à 16:37
17:10	ZD 206	NOSY BE	AT72	A1	2/3	1	Annulé
17:15	UU 973	NAIROBI / PARIS-CDG	B788	A2	2/9	2	Enregistrement ouvert

Annulation du vol Ewa, ZD 206 Dzaoudzi-Nosy Bé ce dimanche, le 21 mai 2023

intervenue, délogeant ces "nouveaux frondeurs" tout en ordonnant, par la même occasion, à la compagnie Ewa, de fournir les informations légales escomptées.

Nous avons contacté le directeur de la compagnie Ewa Air, Ayub Ingar, qui nous fournit des éclaircissements suivant : " Le vol à destination de Majunga devait rallier ensuite Nosy Be. Mais notre cheffe de cabine a fait un malaise et, faute d'avoir pu être remplacée, nous avons été contraints de reporter le vol à ce lundi 22 mai, 11h. J'étais moi-même sur place à l'aéroport pour informer les passagers et ceux qui voulaient un hébergement ont été pris en charge."



Suivez le JDM sur internet

SOCIÉTÉ : SMAE – Nouveaux planning intégrant une 3ème coupure d'eau

Comme l'avait annoncé la préfecture, un nouveau tableau de coupures est diffusé par la Mahoraise des Eaux.

En réponse au déficit pluviométrique, le Comité de suivi de la ressource en eau, présidé par le préfet, [avait annoncé renforcer les rotations](#) de coupures du réseau d'eau potable, entre 17h et 7h le lendemain à partir du ce lundi 22 mai.

Un planning qui n'est donc plus seulement nocturne puisqu'il grignote sur les dernières et les premières heures du jour.

Un 4ème tour en nocturne devrait être mis en place autour de mi-juin.



Les coupures d'eau s'accroissent

Planning des coupures nocturnes de la distribution d'eau - de 17 h à 7h du matin - Du 22/05/2023 à Mi-juin

Jour	Secteurs
Lundi	Mtzamboro, Mtsangadoua, Commune Bandraboua, Commune Mtsangamouji, Tsingoni, Mroualé, Miréréni(Tsingoni), Cavani, Mtsapéré, Mandzarsoa, Ambassadeur, Doujani, Passamainty-Ngnambo Titi, Convalescence, Cavani sud, 100 Villas, 16 Villas, Tamarin Bas et Haut, 10 Vat, Vétier 1 et 2, Vahibé, Commune Dzaoudzi-Labattoir, Commune Chirongui (y compris Mramadoudou), Commune Bouéni, Commune Kani-Kéli (y compris Passi-Kéli, Mronabeja, Mbouini)
Mardi	Commune Pamandzi, La vigie, Mamoudzou (village), Cavani Mamoudzou, Hauts vallons, Majicavo Lamir, Majicavo Koropa, Koungou, Longoni, Kangani, Trévani, Kawéni (village et zone industrielle), Passamainty, Tsoundzou 1 et 2, Mtsahara, Hamjago, Combani, Acoua, Commune Bandrélé (y compris Dapani, Mtsamoudou), Commune Dembéni, Commune Chiconi
Mercredi	Cavani, Mtsapéré, Mandzarsoa, Ambassadeur, Doujani, Passamainty-Ngnambo Titi, Convalescence, Cavani sud, 100 Villas, 16 Villas, Tamarin Bas et Haut, 10 Vat, Vétier 1 et 2, Vahibé, Mtzamboro, Mtsangadoua, Miréréni(Tsingoni), Commune Dzaoudzi-Labattoir, Commune Bandraboua, Commune Sada, Commune Ouangani (y compris Kahani), Commune Bouéni, Commune Kani-Kéli (y compris Passi-Kéli, Mronabeja, Mbouini)
Judi	Longoni, Kangani, Trévani, Kawéni (village et zone industrielle), Passamainty, Tsoundzou 1 et 2, Mtsahara, Hamjago, Combani, Tsingoni, Mroualé, Commune Mtsangamouji, Commune Chiconi, Commune Chirongui (y compris Mramadoudou), Commune Bandrélé (y compris Dapani, Mtsamoudou), Commune Dembéni
Vendredi	Commune Pamandzi, La vigie, Mamoudzou (Village), Cavani Mamoudzou, Hauts vallons, Majicavo Lamir, Majicavo Koropa, Koungou, Acoua, Commune Bandraboua, Commune Bouéni, Commune Kani-Kéli (y compris Passi-Kéli, Mronabeja, Mbouini), Commune Sada, Commune Ouangani (y compris Kahani)
Samedi	Cavani, Mtsapéré, Mandzarsoa, Ambassadeur, Doujani, Passamainty-Ngnambo Titi, Convalescence, Cavani sud, 100 Villas, 16 Villas, Tamarin Bas et Haut, 10 Vat, Vétier 1 et 2, Vahibé, Mtzamboro, Mtsangadoua, Miréréni(Tsingoni), Commune Mtsangamouji, Tsingoni, Mroualé, Commune Dzaoudzi-Labattoir, Commune Bandrélé (y compris Dapani, Mtsamoudou), Commune Dembéni, Commune Chirongui (y compris Mramadoudou)
Dimanche	Longoni, Kangani, Trévani, Kawéni (village et zone industrielle), Passamainty, Tsoundzou 1 et 2, Mtsahara, Hamjago, Acoua, Combani, Commune Pamandzi, La vigie, Mamoudzou (village), Cavani Mamoudzou, Hauts vallons, Majicavo Lamir, Majicavo Koropa, Koungou, Commune Sada, Commune Ouangani (y compris Kahani), Commune Chiconi

Nouveau planning de coupures d'eau

ÉDUCATION : Nos jeunes damistes mahorais ont du talent

C'est à l'initiative du collège de Dembéni que se déroulait, ce mercredi 17 mai dernier, le tout premier tournoi académique de jeu de dames dédiés aux élèves de 6ème.

Quel bonheur de voir le rez-de-chaussée du bâtiment principal, du collège Zakia Madi, prendre vie, ce mercredi après-midi et se revêtir, non pas de vives couleurs mais bien d'une noble palette ternaire, relative aux damiers et pions noirs, blancs et verts, stratégiquement répartis sur les 16 petites tables numérotées, prêtes à accueillir nos 32 participants. Ils ont entre 11 et 12 ans et viennent de 5 établissements au total. Chiconi,

M'Tsangamouji, Ouangani, Kawéni 1 et Dembéni sont donc dans les starting-blocks, parés à soutenir leurs respectifs jeunes ambassadeurs qui vont, d'ici peu, s'activer les méninges dans un cérébral combat qui s'annonce de plus passionnants. Chaque compétiteur disputera au total 5 parties de quoi laisser pleinement les diverses stratégies et combinaisons s'exprimer librement afin de déstabiliser les successifs adversaires. **Bien au delà d'un simple jeu** Déplacement dans l'espace, géométrie visualisation, potentialités et anticipations, calculs simples ou encore équations... Autant de données qui matérialisent avec efficacité et astucieuse concrétude le bien fondé

des mathématiques. Et c'est justement en ce sens qu'à été créé, en ce début d'année, le club de dames du collège de Dembéni, rattaché au club de mathématiques de l'établissement organisateur précité. Une manière de développer, deux fois par semaine, lors de la pause méridienne, l'intelligence pratique de ces tout nouveaux élèves du secondaire. Une intelligence qu'ont souhaité mettre au défi les professeurs volontaires encadrants et organisateurs de ce bel événement; notamment Sylvain Marthe-Rose qui a activement oeuvré pour mener à bien et à bout, ce projet : « Cette création de club était vraiment une volonté personnelle à laquelle s'est greffée ce souhait de tournoi. Nous



Premières secondes de jeu officiellement lancées pour ce tout 1er tournoi académique du jeu de dames

avons volontairement tablé sur un petit nombre comme il s'agissait d'une première mais nous comptons bien pérenniser l'événement et l'ouvrir à d'autres classes et établissements. C'est un long travail préparatif en amont qui nécessite beaucoup d'investissement personnel mais je suis fier de voir tous ces élèves présents, prêts à relever le défi », nous confie le professeur de mathématiques.

Le déroulé du tournoi

C'est notamment grâce au soutien logistique des équipes de l'Institut de recherche en enseignement des mathématiques, de l'informatique et des sciences (IREMIS) du Centre universitaire de Mayotte que les compétitives festivités ont pu être actées enregistrant, pour chaque participant, les résultats obtenus en fin de partie. Ainsi, au moyen d'un algorithme informatisé précis, les différentes rencontres étaient annoncées, incluant numéro de table



La concentration est à son plein climax pour anticiper et contrecarrer les stratégies de l'adversaire



Pour la principale du collège de Dembéné, Daisy Brabant (à g.): "Il est merveilleux de voir des jeunes s'impliquer et se révéler dans cette discipline"

et couleur de pions avec lesquels on se devait de jouer. Un calcul millimétré tout comme le temps de jeu total par partie, qui se voulait de 7 minutes pour chaque concurrent. 7 minutes pour faire ses preuves, manger un maximum de pions adverses, bloquer et gagner. La silencieuse quiétude, entrecoupée par le léger clap des minuteurs durant les "matches", apparaissait des plus contrastées avec l'active émulation physique et sonore propre aux interludes, entre les rencontres. Un moyen inconscient d'évacuer le stress ressenti avant de passer à l'étape suivante.

Après plus de 2 heures de concentration, le podium final tant attendu s'est dessiné, offrant **pleine victoire à Nosta Nahouda du collège de M'Tsangamouji** devant **Houssaidine Ahmed Abdou** et **Raïza Houmadi**, tous deux collégiens des respectifs établissements de **Ouangani** et de **Dembéné**. Une victoire bien méritée à la saveur un peu particulière, pour ne pas dire tristement ironique, au regard du fait qu'il serait justement question, pour des raisons budgétaires, de perdre dès la rentrée prochaine ce club de jeux de réflexion... En espérant que cette belle mise en lumière, sous le feu des projecteurs médiatico-académiques, appuiera en la faveur d'une issue bien plus positive que nous souhaitons à cette quarantaine de jeunes et talentueux membres du club de M'Tsangamouji et leur nouvel ambassadeur vainqueur.

MLG

Le Journal de Mayotte
<https://lejournaldemayotte.yt>

-
Edité par la SARL BARA au capital de 400 euros

-
CPPAP : 0126 Y 92314
I.S.S.N. : 2416-9714

-
Rédactrice en chef : Anne Perzo-Lafond
Directeur de publication: Bruno Mattéi

-
Contact commercial :
06.61.51.73.38.
pub@lejournaldemayotte.com

Tournoi Académique Jeu de dames



ACADÉMIE DE MAYOTTE
Liberté
Égalité
Fraternité

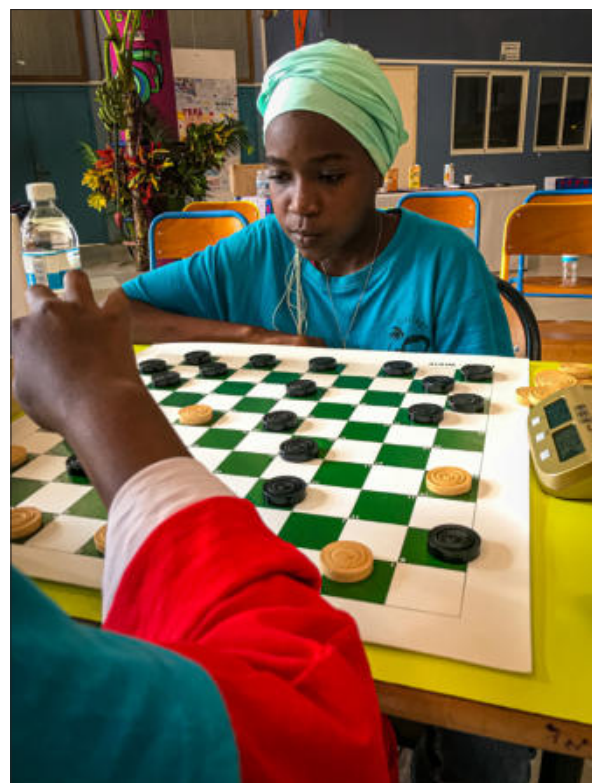
Collège Zakia Madi

Rectorat Mayotte

Organisé par le collège de Dembéni
Mercredi 17 mai 2023
De 12h30 à 16h30



Artiste : Paul Ntoto - Ne pas jeter sur la voie publique



Faïda se veut confiante après sa toute 1ère partie gagnée

ANNONCES LEGALES

DEMANDE DE
PUBLICATION

Tournoi académique de dames 2023



Félicitations à l'ensemble des participants et à leurs encadrants

SOCIÉTÉ : Caillassage de la caserne de pompiers de Kawéni

Ce jeudi, une bande jeunes a violemment sévi à Kawéni, s'en prenant à plusieurs représentations de la République.

Tout d'abord, c'est à Convalescence qu'un immeuble a fait l'objet de caillassages ce jeudi après-midi, impliquant l'intervention de la police. Selon nos informations, c'est à ce moment que ces jeunes d'environ 16 à 17 ans sont montés sur les hauteurs, et, avisant les 5 véhicules de police déployés, ont basculé une grosse pierre qui a alors dévalé la pente et est tombé à 5 mètres des voitures. Personne n'a heureusement été blessé, mais cela aurait pu être plus grave.

La bande, dont les effectifs grossissaient au fur et à mesure des actions, est alors descendue vers la caserne des pompiers, et l'ont caillassée.

C'est dépité que le colonel Neis, commandant du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) nous rapporte les événements: "Une trentaine de jeune ont jeté des pierres sur les véhicules et la caserne, brisant des vitres et des

portes." Une attaque qu'il ne peut expliquer que par une raison, "nous représentons l'institution".

Mais une attaque de trop, "Nous allons finir par ne plus intervenir à Kawéni. Ce sont des bandes de jeunes connues de tout le monde", et une résolution, "les sapeurs pompiers vont poursuivre leur mission mais en se bordant aux



Une vitre de la caserne brisée



De nombreux cailloux se sont abattus sur la caserne (Photo : SDIS 976)

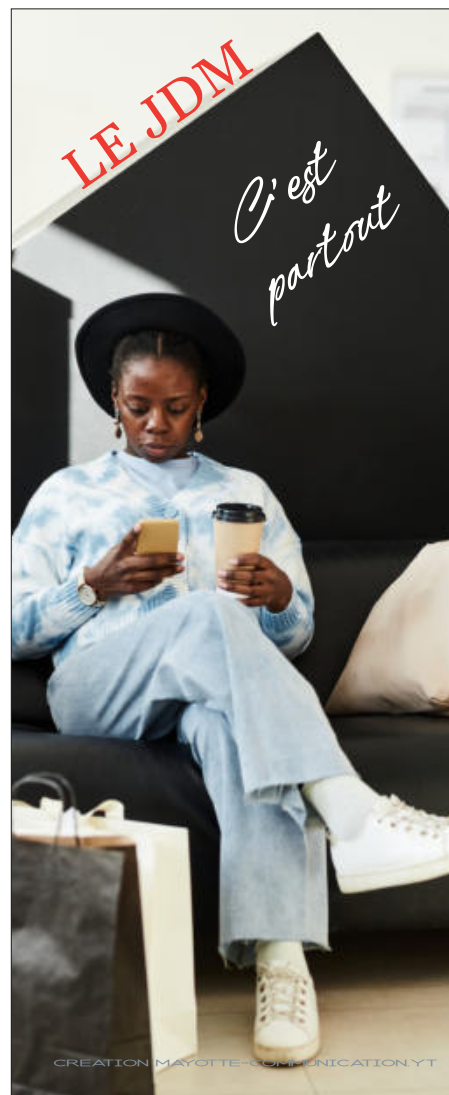
missions régaliennes, c'est à dire à l'urgence. Pour les transports de malades ou de femmes enceinte, et bien il y a des taxis. Nous n'interviendrons plus qu'en cas d'urgence vitale."

Une réunion de crise s'est tenue ce vendredi 19 mai. Dans un communiqué, le SDIS dénonce "ces violences, agressions et intimidations sont inacceptables et doivent être punies". Le préfet de Mayotte, le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Mayotte, le maire de Mamoudzou et l'ensemble des sapeurs-pompiers de Mayotte "condamnent fermement ces agissements".

Anne Perzo-Lafond



Véhicule du SDIS caillassé (Photo: SDIS 976)



ANNONCES LÉGALES

Le Journal de Mayotte (lejournaldemayotte.yt), édité par la SARL BARA, 1 pointe de Kougou, Le Belvédère, 97600 Kougou, est habilité par l'arrêté préfectoral n°2022-CAB-1531 du 27 décembre 2022 à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 et pour le département de Mayotte.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif du caractère pour l'année 2023 est fixé à 0,204 euros hors taxe à Mayotte.

Par dérogation aux dispositions de l'article 1er, les annonces suivantes font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes.

Les tarifs applicables à Mayotte sont :

- Constitution de Société anonyme (SA): 453 euros
- Société par actions simplifiée (SAS): 226 euros
- Constitution de Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) : 162 euros
- Constitution de Société en nom collectif (SNC): 252 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée (SARL): 168 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entre-prise unipersonnelle à responsabilité limitée », EURL) : 143 euros
- Constitution de Société civile (à l'exception des sociétés civiles à objet immobilier) : 255 euros
- Constitution de Société civile à objet immobilier (dite « société civile immobilière », SCI) : 217 euros
- Acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 175 euros
- Avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 125 euros
- Jugements d'ouverture des procédures collectives : 75 euros - Jugements de clôture des procédures collectives : 41 euros
- Changement de nom patronymique : 56 euros

Publication des annonces
légales
annonce-legale@
lejournaldemayotte.com



Communauté d'Agglomération de
Dembéné-Mamoudzou
Hôtel de Ville de Mamoudzou,
BP 01 - Rue du Commerce
97600 Mamoudzou
AVIS DE MARCHÉ SERVICES
DIRECTIVE 2014/24/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM ET ADRESSES

Communauté d'Agglomération de Dembéné-Mamoudzou (976), Contact : Moidjoumoi MALIDI, 106 Boulevard Halidi Sélémani, 97600 Mamoudzou, FRANCE. Tél. : +33 269639100. Courriel : moidjoumoi.malidi@cadema.yt. Code NUTS : FR.

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <https://www.marches-securises.fr>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet : <https://www.marches-securises.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

Point(s) de contact susmentionné(s).

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Organisme de droit public

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Accord cadre à bons de commande pour des missions de levés topographiques

II.1.2) Code CPV principal

79311000

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte

Accord cadre à bons de commande pour des missions de levés topographiques sur le territoire de la CADEMA. Il peut s'agir des opérations suivantes (liste non exhaustive): - Etudes d'aménagement - Projets urbains et architecturaux - Transport d'énergie et télécommunications - ...etc.

II.1.5) Valeur totale estimée

II.1.6) Informations sur les lots

Division en lots : oui

ANNONCES LÉGALES

Il est possible de soumettre des offres pour un nombre maximal de lots : 4

Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire : 2

II.2) DESCRIPTION

LOT N° 1

II.2.1) Intitulé : CADEMA NORD : KAWENI - MA-MOUDZOU

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

79311000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FR

Lieu principal d'exécution : Sur le territoire de la Cadema

II.2.4) Description des prestations

Missions de relevés topographiques

II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 48

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : Le marché est conclu pour une période initiale d'une année reconductible 3 fois 1 an.

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non

II.2.11) Informations sur les options

Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires

LOT N° 2

II.2.1) Intitulé : CADEMA CENTRE 1 : CAVANI - MTSAPERRE

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

79311000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FR

Lieu principal d'exécution : Sur le territoire de la CADEMA

II.2.4) Description des prestations

Missions de relevés topographiques

II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du

marché

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 48

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : Le marché est conclu pour une période initiale d'une année reconductible 3 fois 1 an.

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non

II.2.11) Informations sur les options

Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires

LOT N° 3

II.2.1) Intitulé : CADEMA CENTRE 2 : TSOUNDZOU 1 et 2 - VAHIBE - PASSAMAINTY

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

79311000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FR

Lieu principal d'exécution : Sur le territoire de la CADEMA

II.2.4) Description des prestations

Missions de relevés topographiques

II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 48

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : Le contrat est conclu pour une période initiale d'une année reconductible 3 fois 1 an.

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non

II.2.11) Informations sur les options

Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

ANNONCES LÉGALES

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires

LOT N° 4

II.2.1) Intitulé : CADEMA SUD : TSARARANO – DEMBENI – ILONI – HAJANGOUA - ONGOJOU

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

79311100

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FR

Lieu principal d'exécution : Sur le territoire de la CADEMA

II.2.4) Description des prestations

Missions de relevés topographiques

II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 48

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : Le contrat est conclu pour une période initiale d'une année reconductible 3 fois 1 an.

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non

II.2.11) Informations sur les options

Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions :

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner.

III.1.2) Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection :

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles.

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

- Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat.

III.1.5) Informations sur les marchés réservés

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Informations relatives à la profession

III.2.2) Conditions particulières d'exécution

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif **Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : non**

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

Procédure ouverte

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

L'avis concerne l'établissement d'un accord-cadre

Accord-cadre avec un seul opérateur

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.1.5) Information sur la négociation

IV.1.6) Enchère électronique

IV.1.8) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF
IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la présente procédure

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

Mardi 20 juin 2023 - 12:00

IV.2.3) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation français.

ANNONCES LÉGALES

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres

Date : jeudi 22 juin 2023 - 10:00

Lieu : A la CADEMA.

Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture : Soifouan SAID MELA
Moidjoumoi MALIDI

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1) RENOUELEMENT

Il s'agit d'un marché renouvelable : non

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours
Tribunal Administratif de Mayotte Les Hauts du Jardin du Collège , 97600 MAMOUDZOU FRANCE.

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

VI.4.3) Introduction des recours

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

17 mai 2023

Objet du marché

Acquisitions de données complémentaires géotechniques pour le projet de ponton de pêche de M'tsapéré

Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)

71241000

Lieu d'exécution

Sur le territoire de la Cadema

Code NUTS : FR

Caractéristiques principales

Type de marché

Services : Services d'entretien et de réparation

Type de procédure

Procédure adaptée

Informations sur l'attribution du marché

Critères d'attribution retenus :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Attribution :

Date d'attribution du marché : 21 mars 2023

Nombre total d'offres reçues : 1

Nom et adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué

GEOTEC , 9 Boulevard de l'Europe , 21800 , QUETINY , FRANCE.

Informations sur le montant du marché

Montant (H.T.) : Indéfini.

Informations sur la sous-traitance

Pas de sous-traitance.

Date d'envoi du présent avis

19 mai 2023



Communauté d'Agglomération de Dembéné-Mamoudzou

Hôtel de Ville de Mamoudzou,

BP 01 - Rue du Commerce

97600 Mamoudzou

RÉSULTAT DE MARCHÉ

Pouvoir adjudicateur

Communauté d'Agglomération de Dembéné-Mamoudzou (976), Moidjoumoi MALIDI, 106 Boulevard Halidi Sélemani, 97600 Mamoudzou , FRANCE. Tel : +33 269639100. E-mail : moidjoumoi.malidi@cadema.yt.

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques.

Références de l'avis initial paru au BOAMP

Parution numéro : 2022_363 DIFF - Annonce n° du 2022-12-29

Description du marché



Communauté d'Agglomération de Dembéné-Mamoudzou

Hôtel de Ville de Mamoudzou,

BP 01 - Rue du Commerce

97600 Mamoudzou

RÉSULTAT DE MARCHÉ

Pouvoir adjudicateur

ANNONCES LÉGALES

Communauté d'Agglomération de Dembéni-Mamoudzou (976), Moidjoumoi MALIDI, 106 Boulevard Halidi Sélemani, 97600 Mamoudzou, FRANCE. Tel : +33 269639100. E-mail : moidjoumoi.malidi@cadema.yt.

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques.

Références de l'avis initial paru au BOAMP

Parution numéro : 2023_005 DIFF - Annonce n° du 2023-01-05

Description du marché

Objet du marché

Acquisitions de données complémentaires topographique et bathymétrique pour le projet de ponton de pêche de M'tsapéré

Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)

71335000

Lieu d'exécution

Sur le territoire de la Cadema

Code NUTS : FR

Caractéristiques principales

Type de marché

Services : Services d'entretien et de réparation

Type de procédure

Procédure adaptée

Informations sur l'attribution du marché

Critères d'attribution retenus :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Attribution :

Date d'attribution du marché : 11 mai 2023

Nombre total d'offres reçues : 4

Nom et adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué

CERES, 29 Rue de la Madeleine BP 19 Barfleur, 50760, MONTFARVILLE, FRANCE.

Informations sur le montant du marché

Montant (H.T.) : Indéfini.

Informations sur la sous-traitance

Pas de sous-traitance.

Date d'envoi du présent avis

19 mai 2023



Ville de Mamoudzou Rue du Commerce BP 01 97600 Mamoudzou AVIS DE MARCHÉ FOURNITURES

Organisme acheteur

Ville de Mamoudzou (976), M. LE MAIRE SOUMAILA AMBDILWAHEDOU, 1 BOULEVARD HALIDI SELEMANI BP 01, 97600 Mamoudzou,

FRANCE. Tel : +33 269665510. E-mail : commande-publique@mamoudzou.yt.

Adresse(s) internet

Adresse générale de l'organisme acheteur : <http://www.mamoudzou.yt/vie-municipale/marches-publics>

Site du profil d'acheteur : <https://www.marches-secures.fr>

Objet du marché

ACQUISITION ET RENOUVELLEMENT DE LICENCE OFFICE 365, SOLUTION DE SAUVEGARDE SUR CLOUD AVEC ASSISTANCE

Lieu d'exécution

VILLE DE MAMOUDZOU 97600 MAMOUDZOU

Lieu de livraison

VILLE DE MAMOUDZOU 97600 MAMOUDZOU

Caractéristiques

Type de procédure :

Procédure adaptée.

Caractéristiques principales :

ACQUISITION ET RENOUVELLEMENT DE LICENCE OFFICE 365 (plateforme collaborative), SOLUTION DE SAUVEGARDE SUR CLOUD (microsoft AZURE et Acronics Cyber Backup) AVEC ASSISTANCE

Des variantes seront prises en considération : Non

Division en lots : non

Durée du marché ou délai d'exécution

Durée en mois : 12 (à compter de la date de notification du marché).

Date limite de réception des candidatures

Lundi 05 juin 2023 - 12:00

Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Durée en mois : 6 (à compter de la date limite de réception des offres).

Date prévisionnelle de début des prestations (fournitures/services)

03 juillet 2023

ANNONCES LÉGALES

Conditions relatives au marché

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature autre que la langue française
Français.

Unité monétaire utilisée : Euro.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2341-1 à L.

2341-3 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2341-5 du code de la commande publique (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après)

- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail) si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après).

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (renseignements à inscrire dans le formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique (documents à fournir en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique (documents à produire en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

- En matière de fournitures et services, une description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise

(document à fournir en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

- Certificats de qualifications professionnelles (documents à fournir en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

- Certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques (documents à fournir en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public). Il est accepté d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par le candidat, si celui-ci n'a pas accès à ces certificats ou n'a aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés.

- Document prouvant que le candidat dispose d'une autorisation spécifique ou est membre d'une organisation spécifique pour pouvoir fournir, dans leur pays d'origine, le service concerné.

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOTI1) :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail.

- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus (formulaire NOTI2).

Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

1: PRIX 50%

2: VALEUR TECHNIQUE 50%

Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par l'organisme acheteur

2023DCPA0062

Adresses complémentaires

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus :

VILLE DE MAMOUDZOU BOULEVARD HALIDI SELEMANI BP 01 , à l'attention de M. LE MAIRE SOUMAILA AMBDILWAHEDOU , 97600

ANNONCES LÉGALES

MAMOUDZOU, FRANCE.

Tél. +33 269665010.

E-mail : commande-publique@mamoudzou.yt.

Fax +33 269639134.

URL : <https://www.marches-securises.fr>.

Date d'envoi du présent avis
19 mai 2023



Ville de M'tsangamouji
1 place de la Mairie
97600 M'tsangamouji
AVIS DE MARCHÉ FOURNITURES

Pouvoir adjudicateur
Mairie de M'tsangamouji
407 boulevard Amir Ridjali
97650 M'tsangamouji
Téléphone : 02.69.62.15.20
Fax : 02.69.62.00.21
Adresse internet : <https://www.mairiedemtsangamouji.fr/>
E-Mail : mairiedemtsangamouji@orange.fr

Objet du marché
Achat de récompenses pour les bacheliers de M'tsangamouji 2023

Caractéristiques
Type de procédure : Procédure adaptée - Ouverte.

Lots
LOT N° 1 :
Description succincte
Commande de récompenses (Ordinateurs portables et Clefs USB) pour les bacheliers 2023 de la commune de M'tsangamouji

Durée du marché
L'accord-cadre a une durée prévisionnelle de 6 mois sans reconduction possible

Modalités d'attribution
marchés à bon de commande avec un montant maximal de 50 000 .

Critères de sélection
Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés notés sur 20 et énoncés ci-dessous :

1. Critère Délai d'exécution pondéré à 40 %.
Délais moyen de livraison pour une commande de 100 ordinateurs portables et 50 clefs USB correspondants aux caractéristiques techniques du marché.
Cette quantité est donnée à titre indicatif pour pouvoir comparer les délais. Elle n'engage pas le pouvoir adjudicateur qui pourra commander moins en fonction du prix.
2. Critère Prix des prestations pondéré à 60 %.
Notation en fonction du prix. La comparaison intègre le prix de la PSE.

La notation du critère sera effectuée suivant la formule suivante :
Formule inversement proportionnelle, soit : Note = (montant HT le moins élevé) / (montant HT proposé pour cette offre) * note maxi
Règle en cas d'ex-aequo au classement: En cas d'ex-aequo se sera l'offre déposée en 1ère qui sera sélectionnée

Date limite
Date de clôture : Lundi 05 juin 2023 - 16:00

Autres informations
Le marché est composé d'une prestation supplémentaire éventuelle que le pouvoir adjudicateur se réservera le droit de retenir ou non au moment de l'attribution du marché. Le chiffrage de la PSE Achat d'accessoire informatique est obligatoire

Date d'envoi du présent avis
20 mai 2023



Office Culturel Départemental
de Mayotte
8 route de l'Hôpital
BP 101

97600 Mamoudzou
AVIS DE MARCHÉ FOURNITURES

Pouvoir adjudicateur
Office Culturel Départemental de Mayotte (976)
En-Minati MOHAMED
97600 Mamoudzou
Tel : +33 269610909. Fax : . E-mail : mohamed.enminati@ocd976.yt

ANNONCES LÉGALES

Adresse internet :

Objet du marché

Prestation de fourniture, livraison et installation de matériel informatique pour les agents de l'Office Culturel Départemental de Mayotte.

Caractéristiques

Type de procédure : Procédure adaptée - Ouverte.

Durée du marché

1 mois maximum pour livrer les ordinateurs

Critères de sélection

Valeur technique 40%

Prix des prestations 60%

Date limite

Date de clôture : Vendredi 02 juin 2023 - 17:00

Autres informations

La consultation est disponible sur <https://www.marches-securises.fr> sous la référence

Consultation : OCDM_976_A_20230519W2_1

Date d'envoi du présent avis

19 mai 2023



Mairie de Bandraboua

Mission de maîtrise d'œuvre

Nom complet de l'acheteur : Mairie de Bandraboua

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 20000872000019

Code Postal : 97650

Ville : BANDRABOUA

Groupement de commandes : Non

Section 3 : Identification Du Marché

Intitulé du marché : Mission de maîtrise d'œuvre et études techniques relatives aux travaux d'aménagement du marché de Dzoumogné

CPV - Objet principal : 44115000.

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Dans le cadre de la revitalisation de son centre ville, La ville de Bandraboua souhaite développer l'offre de ses service par l'améliora-

tion des conditions de vie quotidienne.

Le présent marché est un marché de maîtrise d'œuvre en vue de l'opération «L'aménagement du marché de Dzoumogné» qui a pour objet de définir tous les éléments concrets du projet global d'aménagement.

Mots descripteurs : Bâtiment.

Section 4 : Informations Rectificatives

Renseignements relatifs aux rectificatifs du marché et/ou des lots :

date de dépôt : 09 juin 2023 à 16H



Mairie de Bandraboua

Mission de maîtrise d'œuvre et études techniques

Section 2 : Identification De L'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Mairie de Bandraboua

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 20000872000019

Code Postal : 97650

Ville : BANDRABOUA

Groupement de commandes : Non

Section 3 : Identification Du Marché

Intitulé du marché : Mission de maîtrise d'œuvre et études techniques relatives aux travaux d'aménagement du site de la pointe de Mgwédajou à Dzoumogné

CPV - Objet principal : 45210000.

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Le présent marché de prestations intellectuelles concerne l'opération d'aménagement du site de la pointe de Mgwédajou. Il a pour objet une mission de maîtrise d'œuvre comprenant sept éléments de mission de base ainsi deux mission complémentaire pour les études techniques.

Mots descripteurs : Bâtiment, Ouvrage d'infrastructure, Assistance à maîtrise d'ouvrage.

Section 4 : Informations Rectificatives

Renseignements relatifs aux rectificatifs du marché et/ou des lots :

Date de dépôt : 09 juin 2023 à 16H

ANNONCES LÉGALES

AVIS DE MODIFICATION

MAORE TECHNOLOGIE

SARL Capital 2500€ 18-26 Rue Goubet,

75019 Paris

885265835 RCS Paris.

Le 03/01/22 L'AGE a décidé :

- de modifier l'objet social qui devient : Vente des matériels informatique, vente des fournitures scolaires, vente de mobiliers de bureau, Maintenance informatique et accompagnement de projet association et entreprise

- de nommer DANIEL SAINDOU, 15 BIS RUE BAHONI KAWENI 97600 MAMOUDZOU en qualité de Gérant

- de prendre acte de la démission de homme NADJIDOU BACAR de ses fonctions de Gérant

- de transférer le siège au 15 BIS RUE BAHONI KAWENI 97600 MAMOUDZOU

La société sera radiée du RCS Paris et immatriculée au RCS MAMOUDZOU



ANNONCES LEGALES



Le Journal De Mayotte c'est aussi une excellente visibilité pour vos annonces judiciaires et légales

Comment publier votre annonce légale

1 - Adresser un mail à l'adresse suivante : annonce-legale@lejournaldemayotte.com

2 - Utiliser la page de mise en ligne : <https://lejournaldemayotte.yt/je-publie-mon-annonce-legale/>

3 - Votre annonce est traitée dès réception

4 - Une attestation de parution ainsi que la facture vous sera adressé dès le lendemain de la parution